



Communiqué / Vol dans le massif du Mont-Blanc

Agrégologie

Les conditions météorologiques de cet été permettront certainement de réaliser des vols fantastiques dans le massif du Mont-Blanc. Nous tenons à vous rappeler qu'il s'agit là de vols en haute montagne et que les conditions peuvent y être très fortes et donc réservées à des pilotes de grande expérience.

Le document de 2015, en pièce jointe, est toujours d'actualité et rappelle les informations qu'il faut connaître avant d'envisager de voler dans le massif du Mont-Blanc.

En 2015 et en 2016, un Notam réglementait également la pratique côté italien du massif. Sachez que ce Notam peut être reconduit à tout moment. Il vous appartient de le vérifier avant d'aller voler.

Nous vous rappelons enfin, que le décollage, le survol et le posé au sommet du Mont-Blanc, sont strictement interdits du 1^{er} juillet au 31 août,

Toute la réglementation sur le site du club "Les Gratte-Ciel" au lien suivant : http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/60/86/46/2014/attero-bouchet-P2_03.pdf

Pensez à garder des marges de sécurité. Bons vols à tous.

